

**délibération D\_2023\_3\_3****OBJET : SDEG 16 Convention pour le versement d'un fonds de concours - "éclairage public" à Rue du Chalet à Aussac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'éclairage de la Halte couverte à Aussac, il est nécessaire de signer une convention qui a pour objet de définir les conditions de versement par la commune d'un fonds de concours au SDEG 16.

Les travaux qui génèrent le versement du fonds de concours sont les suivants : Travaux d'éclairage public - Aussac - Rue du Chalet - dossier n°2023-AE-0136-EP.

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Montant maximum HT des travaux	7 779.76 euros
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	5 834.82 euros
Montant maximum de la participation de la Commune	741.81 euros
Montant maximum du fonds de concours à verser par la Commune au SDEG 16	741.81 euros

La présente convention prendra fin à la date de versement de solde des sommes dues par la commune au SDEG 16.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.